

# L'équipement sportif sera prêt en juin

En novembre 2008, le conseil municipal de Chaingy décidait d'engager la construction d'un nouvel équipement sportif et culturel. Un projet justifié par le développement démographique de la commune.

Le bâtiment, initialement destiné à un usage mixte, sportif et culturel, est devenu au fil des études un équipement polyvalent dédié aux sports de petite balle (tennis et tennis de table) et au badminton. L'utilisation pour des manifestations culturelles devenant exceptionnelle. Il sera également utilisable par les scolaires.

## Le marché pour le revêtement de sol relancé

Aujourd'hui, la structure a déjà pris sa place dans le paysage cambien, sur la nouvelle esplanade Daniel-Chartier. Les travaux, qui avaient débuté fin 2013, devraient être achevés en juin. Cependant toutes les difficultés ne



**STRUCTURE.** Le bâtiment s'élève à proximité des terrains de tennis et de football.

pas encore résolues, puisque le Conseil municipal, dans sa dernière réunion de janvier, a été amené à annuler le marché conclu pour le revêtement de sol. Il a relancé une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la fourniture et la pose d'un sol correspondant aux critères imposés par la Fédération française de tennis et soutenus par la Région.

Le respect de ces exigences conditionne en effet l'octroi de subventions. Toutefois, cela ne devrait

pas retarder la livraison de l'équipement. Le bâtiment, voisin des autres sites sportifs et de loisirs de la commune, d'une superficie de 2.305 m<sup>2</sup>, comprendra un local pour le tennis, des vestiaires pour le football et le tennis, ainsi qu'une salle sportive de la dimension de deux courts de tennis.

L'équipement, estimé en avril 2011, lors de l'avant-projet définitif, à un peu plus de 2,6 millions d'euros toutes taxes comprises, coûtera finalement 3,3 millions d'euros. Les

raisons ? L'augmentation de la surface du bâtiment, de l'aménagement d'une vaste surface de stationnement et des modifications apportées au projet initial, liées à l'utilisation par les scolaires et à l'aménagement des surfaces de stockage.

L'autofinancement de la commune couvrira 1 million d'euros et l'emprunt 1,8 million. Pour le reste, des subventions sont attendues, principalement de l'État, du Département et de la Région à travers le Pays Loire-Beauce. ■

Christian Fer